L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 24 MARS 1866. | Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 24 MARS.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une maison en briques à deux étages avec attique, dépendances et appartenances, connue sous le nom de "Boulangerie des Etats-Unis", 2me District, avec actions de la Banque des Citoyens; la moitié indivise d'une propriété améliorée située rues Fulton et Front, entre Girod et Lafayette, Premier District; un ilet de terre borné par les rues St-Jean, St-James, Palmyre et Jackson, même district; et un ilet de terre borné par les rues Marais, Olympia, Banks et Bandin, même district.

Par G. de Fobet, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain de prix, avec des améliorations, rue Bourgogne, entre Ursulines et St-Philippe—Un bon local pour locataires, au coin des rues Orléans et Marais, en face du marché Tremé; également, la maison y attenant. Aussi, une maison en bois enregistrée Gasquet et Villeré.

Par L. Von Zinken, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Cinq terrains dans le Deuxième District, rue Dauphine, entre Ford et Hagan.

Par B. Turpin, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre avec une maison en briques et à étages, rue Girod, avec dépendances [illegible] à étage; la moitié indivise d'un lot de terre dans le Troisième District, face à l'Esplanade et à la rue Royale (autrefois Conscrive); un autre lot de terre contigu avec une grande maison de résidence; aussi, trois lots de terre face à la rue Lesseps, 3me District.

Par C. E. Girardey, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre avec une maison double, en bois, rue Perdido, Premier District—Aussi, deux lots de terre dont un avec une maison en bois, à deux étages, rue Clio, même district. Aussi, un lot de terre avec deux maisons basses, rue du Quartier, entre Royale et Bourbon. Aussi, scrip d'assurance.

Par A. Bouligny, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Huit terrains dans le Troisième District; un ilet à Milneburg, et deux terrains à Mandeville. Aussi, deux ilets de terre dans la ville de Carrollton.

Par Toutant & Meubergen, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi—$40,000 de marchandises légèrement endommagées par l'eau pendant l'incendie du 17 courant, au No 160, rue du Canal, à côté de Bellanger.

Par E. Roger & Co., à leurs salles d'encan—Chapeaux pour hommes et garçons, chapeaux et turbans pour dames et demoiselles, linge fait, chemises, mouchoirs, sacs de voyage, &c.

Par B. Turpin, à son magasin d'encan—[illegible] de Siam.

Par Montgomery & Bros, à leur salle d'encan—Un lot de meubles. Et à l'écurie de P. Léger, rue Gravier, à 10 heures, beaux chevaux de selle et de trait, mulets, buggies, harnais, &c.

Par l'assistant quartier-maître, à 10 heures, à la Presse Pelican, rue Tchoupitoulas—Cent chevaux.

Par J. C. Blaise, à sa salle d'encan—Marchandises sèches et chaussures.

Par D. R. Murphy, en face du magasin No 49 de la rue des Magasins—Un roulant de cordes. Et sur la Levée, au pied de la rue Louisa, 3me District—Pommes de terre; [illegible] rue des Magasins—Farine de maïs.

Par S. Guénault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Six terrains dans le 3me District, dont deux face à la rue Esterville, et quatre face à la rue Conti. Aussi, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Bons-Enfants, à 5 heures, le café connu sous le nom de Mexican Gulf [illegible]. Aussi, un lot de terre dans le 3me District, avec une maison, rue des Ursulines, et quatre autres lots de terre.

Par O. Valeton, à sa salle d'encan—Vin rouge, huile d'olive, moutarde, [illegible] vermouth, fromage [illegible], Grenoble, [illegible].

Par J. P. Boisseau, au No 22, rue Gravier—Jambons, porc, farine, vin, whisky, [illegible] bacon, &c.

Par Vincent & Co., au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, [illegible].

Par F. Fernandez, à son magasin d'encan—Marchandises sèches, [illegible].

Par R. Scott, à midi, au magasin 54, rue des Magasins, coin Natchez—Tabac en feuilles.

La logique des radicaux.

Parmi les radicaux qui soutiennent au Congrès que les onze Etats du Sud qui ont voulu se séparer de l'Union ont perdu tous leurs droits, et que le Congrès a le pouvoir de les traiter comme de simples territoires ou comme des provinces conquises, il en est un qui s'est fait remarquer par la fougue de ses emportements. C'est M. Wade, sénateur de l'Ohio.

Fanatique partisan de l'Union au début de la sécession et pendant la guerre, M. Wade travaille aujourd'hui avec ses collègues à empêcher la restauration. Il est un de ceux qui voudraient rayer du dictionnaire de la langue politique l'expression « droits des Etats »; et qui réclament pour le Congrès de véritables pouvoirs dictatoriaux.

Un journal que ce sénateur a fait avisé de prendre à partie, vient de lui jouer un mauvais tour; il a fouillé dans son passé et en a extrait quelques lambeaux de discours qui mettent en évidence les anciennes opinions de cet ingrédient orateur. Comme presque tous les chefs de l'école radicale, comme la plupart des hommes d'Etat américains, comme M. Lincoln lui-même, cet honorable M. Wade a été un chaud partisan des droits des Etats et des grands principes proclamés dans la déclaration d'indépendance et dans les fameuses résolutions virginiennes de 1798 et 1799. Voici comment il s'exprimait à ce sujet, au Sénat des Etats-Unis en 1855.

Il y a des sénateurs qui professent un grand respect pour les droits des Etats. Je suis un de ceux qui ont autant d'égard pour les droits des Etats que plusieurs de ceux qui font les plus bruyantes professions de foi sur ce point. Je suis un de ceux qui, non seulement au moment d'une élection, mais en tout temps, croient à la sagesse, à la constitutionnalité et à la convenance des résolutions de la Virginie de 1798 et 1799. Je me base sur ces résolutions pour dénoncer ce bill non seulement comme une violation de l'esprit de ces résolutions, mais comme une tentative pour fouler aux pieds les droits des Etats et pour les priver du pouvoir de protéger leurs citoyens contre les invasions et les abus. Suppose-t-on que les Etats, éveillés maintenant par le sentiment profond de leurs droits et par le danger de la consolidation se soumettront lâchement à un bill comme celui-ci? Je dis que non.

Qui doit être juge en dernier ressort de la violation de la Constitution des Etats-Unis par le passage d'une loi? Qui est l'arbitre final? Est-ce le gouvernement général ou sont-ce les Etats dans leur souveraineté? Comment, mais abandonner ce point c'est abandonner tous les droits des Etats à protéger leurs citoyens, et c'est consolider ce gouvernement en un despotisme misérable. Je vous le dis, quoique vous puissiez en penser, si ce bill passe, il surgira des collisions entre la juridiction fédérale et celle des Etats—des conflits plus dangereux que toutes les guerres de mots qui ont lieu au Congrès—conflits dans lesquels les Etats ne céderont jamais, car plus vous entreprendrez de leur imposer une loi comme celle-ci, plus leur résistance sera grande.....

J'ai dit que ce bill avait pour objet de favoriser l'exécution du bill des esclaves fugitifs. J'ai dit qu'il y avait des Etats dans cette Union dont les Cours suprêmes avaient décidé que le bill est inconstitutionnel, et que, d'après les anciennes résolutions de 1798 et 1799, un Etat doit non seulement être le juge de cette question, mais aussi du remède dans un cas pareil.....

Il y a un Etat souverain qui a affirmé cette grande doctrine que votre Etat, monsieur, (M. Mason de la Virginie présidait le Sénat) a invoqué en 1798 pour vous affranchir de l'exercice d'un pouvoir qui menaçait de vous réduire à l'esclavage. Vous-mêmes vous êtes soulevés et avez fait cette déclaration qui est le programme sur lequel je m'appuie aujourd'hui et sur lequel, vous qui êtes d'honnêtes démocrates, vous vous appuyez, et que vous n'abandonnerez pas au moment de l'épreuve, à moins que vous ne soyez disposés à l'endosser à Baltimore et à le répudier à Washington. Alors, je ne dois pas être condamné comme un nullifier ou comme un désunioniste, à moins que je ne tombe avec le grand parti démocrate sur la principale planche de la dernière plateforme qu'il a élevée.

Dans la session suivante du Congrès, M. Wade s'est prononcé encore plus fortement sur le droit de sécession; on en jugera par le passage suivant:

Mais les sénateurs du Sud, dans presque tous leurs discours, parlent de la dissolution de l'Union comme [illegible]

[illegible]

utile de les dénoncer et de mettre à nu les plaies de leur conscience afin que le public apprenne à les connaître et que l'histoire soit à même de les juger.

Savon O. K. de Pyle.—Le dernier perfectionnement apporté dans la fabrication du savon ne laisse plus rien à désirer, en ce qu'il permet de réaliser une notable économie de temps et d'argent. Les ménagères, en employant le savon de Pyle, dépenseront moitié moins qu'en achetant les savons jaunes ordinaires; une livre du premier équivalant à trois livres du dernier. En effet, avec une livre de l'O. K., on en fait trois d'excellent savon mou, que rien ne surpasse pour le blanchissage. Le savon de Pyle est en vente chez A. D. Grieff, 48 & 50, Vieille-Levée.

ADMINISTRATION DES WATER WORKS
RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT.

Beaucoup de gens étant intéressés comme actionnaires dans l'administration des water works, nous donnerons la substance du rapport annuel du président de cette compagnie. On y verra que les principes d'économie, adoptés comme règle suprême au début de l'entreprise, n'ont pas cessé de prévaloir dans l'administration de cette vaste exploitation industrielle. On y verra encore que le nombre des abonnements est toujours allé en augmentant à partir de 1863, année la plus défavorable à la compagnie depuis 1850. Voici, du reste, les chiffres de comparaison que nous trouvons dans le rapport, sur les recettes annuelles des dix dernières années:

1856	$122,481	1861	$145,[illegible]
1857	126,099	1862	126,[illegible]
1858	128,803	1863	99,[illegible]
1859	135,318	1864	113,[illegible]
1860	145,661	1865	132,[illegible]

Il résulte de ces données qu'il y a une amélioration de plus de 30 p. 0/0 sur les revenus de 1863 et de plus de 15 p. 0/0 sur l'année 1864. Nous ne doutons pas que l'année prochaine ne donne des résultats à peu près semblables à ceux des années 1860 et 1861, pour peu que le commerce de notre ville, qui renaît seulement, puisse se développer et s'étendre. Il est évident que si la guerre ne fût survenue la progression que nous remarquons de 1856 à 1860 eût continué de manière à atteindre aujourd'hui le chiffre de $168,000 à $170,000.

Nous avons dit plus haut que les affaires de la compagnie étaient conduites sur un pied d'économie sévère et cela est prouvé par le rapport qui élève seulement à $14,000 le montant annuel consacré au salaire des officiers, y compris le président, le secrétaire, les collecteurs, ingénieurs et inspecteurs.

Nous ne voyons pas que les tuyaux du water works se soient étendus beaucoup dans ces dernières années, mais la population est devenue plus dense et par conséquent la consommation d'eau plus considérable dans le même périmètre. Quant à l'extension des conduits, elle ne pourra guère avoir lieu que lorsque le prix des matériaux de construction aura baissé. Le service des water works ne peut progresser qu'avec la ville; quand la ville bâtira et se développera, ce réseau s'étendra, car un progrès est nécessairement la conséquence de l'autre. En attendant, le rapport annonce aux actionnaires un dividende pour le mois prochain.

ACTE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ET DE PROLONGATION DE TERME POUR LE PAIEMENT DES TAXES.

Nous publions ci-dessous le bill passé par la législature pour donner un délai d'un an, à partir du jour de l'adoption de ce bill, aux contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes d'Etat, soit de paroisse ou de municipalité, soit d'Etat, et pour faire rembourser aux contribuables les frais de poursuite qu'ils auraient payés pour les années 1861, 62, 63 et 64.

On se rappelle que le général Hurlbut, qui a laissé ici d'honorables traces de son passage dans l'administration du département, avait déjà fait grâce des frais aux personnes qui pourraient acquitter leurs taxes arriérées dans un certain délai. Quelques personnes profitèrent de cette immunité inattendue pour se mettre en règle avec le fisc, mais d'autres malgré tous leurs efforts ne purent en faire autant. La législature leur vient en aide aujourd'hui en prolongeant d'un an le délai accordé par le général Hurlbut, c'est-à-dire en en fixant le dernier terme au 8 mars 1867 pour les années ci-dessus désignées.

Quant aux contribuables qui ont payé sous le coup de poursuites judiciaires, ils pourront se faire rembourser leurs frais, moins la commission de l'avocat de ville qui très probablement pense que cette exemption est un cadeau de l'Etat ou de la ville, auquel il n'est pas forcé de contribuer. En tout cas, le bill dont voici le texte le dit ainsi:
(No. 64.)

ACTE

Remboursant aux contribuables les intérêts, frais et dépens qui ont été payés sur le montant des taxes d'Etat, de paroisse et municipales, ou de ville, pour les années 1861, 1862, 1863 et 1864, et exemptant aussi du paiement de ces intérêts, frais et dépens, ceux qui n'ont pas encore acquitté ces dites taxes.

Section 1. Le sénat et la chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent: Toute personne qui a payé ses taxes d'Etat, de paroisse, municipalité ou ville, pour les années 1861, 1862, 1863 et 1864, y compris des intérêts, frais et dépens, sera remboursée du surplus de la taxe ainsi payée, soit en espèces soit par déduction sur toutes taxes dues ou à venir: toute personne qui n'a pas encore acquitté ces taxes sera exempte du paiement de tous intérêts, frais et dépens, pourvu qu'elle solde le montant de la taxe dans les douze mois qui suivront l'adoption de cet acte. Les intérêts, frais et dépens ainsi remboursés seront respectivement, par la partie qui les aura perçus, soit l'Etat, la paroisse ou la municipalité.

Sec. 2. Décrété de plus: Cet acte aura son plein et entier effet à compter du jour de son adoption.

(Signé:) J. B. ELAM,
Orateur intérimaire de la chambre des représentants.
ALBERT VOORHIES,
Lieutenant-gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 8 mars 1866.
J. MADISON WELLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
J. H. HARDY,
Secrétaire d'Etat.

Elections de Mai.

Le gouverneur vient de lancer la proclamation suivante:

PROCLAMATION
DE
J. MADISON WELLS
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que par acte de l'Assemblée Générale, passé le 6 mars courant, il est arrêté qu'une élection aura lieu, dans l'Etat, le premier lundi de mai, pour les emplois désignés ci-après:
Un Avocat de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans.
Un Avocat de District, dans et pour chaque Cour Judiciaire dans tout l'Etat.
Un Shérif, dans et pour chaque Paroisse.
Un Greffier de Cour, dans et pour chaque Paroisse excepté pour la Paroisse d'Orléans.
Un Greffier pour chacune des Cours ci-après: Première, Seconde, Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième Cour de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans.
Un Recorder pour chaque Paroisse, excepté pour la Paroisse d'Orléans.
Un Assesseur pour chaque Paroisse, excepté pour la Paroisse d'Orléans.
Quatre Assesseurs dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans.
Un Assesseur dans et pour la rive droite de la Paroisse d'Orléans.
Un Coroner dans et pour chaque Paroisse.
Un nombre égal de Juges de Paix et de Constables selon les districts et arrondissements de chaque Paroisse, conformément à la loi.
Quatre Collecteurs de Taxes d'Etat.
Un pour chaque District dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans.
Un Collecteur de Taxes d'Etat dans et pour la Paroisse [illegible].

[illegible]

Par le Gouverneur, J. MADISON WELLS.
J. H. HARDY, Secrétaire d'Etat.

AVIS AUX COMMERCES ETRANGERS. [illegible] dans le Courrier des Etats-Unis:

[illegible]

Théâtre de l'Opéra.—Ce soir la troupe française doit jouer le Bossu, grand drame en cinq actes et dix tableaux, de Paul Féval, et Auguste Bourgeois. C'est M. Paul Alhaiza qui remplira le rôle de Lagardère.

Grande Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents.—Une grande Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents vient de se fonder à la Nouvelle-Orléans, rue Carondelet No 21, au capital de $300,000. C'est la seule compagnie de ce genre qui existe dans le Sud et elle est placée sous un patronage qui lui assurera bientôt une clientèle nombreuse parmi les populations du Sud et de l'Ouest. Le général James Longstreet en est le président et le conseil des directeurs se compose de citoyens éminents de la Louisiane et des autres Etats du Sud. Le vice-président est M. John C. Holdredge et le secrétaire M. C. Williams. On trouvera dans l'annonce insérée dans nos colonnes de plus amples indications.

CHRONIQUE LOCALE.

Nominations.—Le maire par intérim Clarke, a fait les nominations suivantes de concert, sans doute, avec le maire élu Monroe:
W. H. Manning, lieutenant de police du Premier District.
Michael Sheehan, commissaire de la halle aux viandes du Second District.
James Steele, commissaire du marché de la rue des Magasins.
Louis Teinturier, commissaire du marché St-Mary.
MM. Octave Delarue, Ed. Thomas et E. V. Leclere, sergents de police du Second District.
S. Boulloon, officier spécial sous le lieutenant Rassel.

Bigamie.—Mme Haywood, prenant l'inverse de la doctrine des Mormons, et pensant qu'il devait être aussi bien permis à une femme de prendre deux maris qu'à un homme de prendre deux femmes, a été arrêtée hier pour s'être permis cette fantaisie. Peut être aura-t-elle le temps de s'en permettre une seconde en prenant un troisième mari à la geôle avant que le recorder Gastinel ait disposé de ce cas souverainement important.

Première Cour de District.—Juge Abell—M. Félix a été jugé hier, sur la prévention d'avoir commis une voie de fait contre Th. Warren. Verdict: coupable.
D'autres affaires ont été continuées.
Le Grand Jury a siégé hier pour s'occuper des affaires soumises à sa considération.

Précocité.—Un jeune garçon, Jos. Donahue, a été arrêté hier matin par le capitaine West et envoyé à la maison de refuge pour y être mis sous garde. Il avait un pistolet chargé. Nous espérons que la cour de police ou la Première Cour de District apprendra à ce jeune écervelé que la Nouvelle-Orléans est une des villes les plus paisibles et les plus civilisées de l'Union, et qu'il n'y est permis de faire assaut d'armes que dans les salles d'escrime.

Accusation de Vol.—Pat. McDonald et Mich. Foley, accusés par Mich. Kelly de lui avoir volé $44 sous son chevet, ont été envoyés devant la Première Cour de District.

Amendes.—Th. Caverly accuse Harry Warner b. de c. d'obstruer la rue Natchez avec son wagon, contrairement aux ordonnances de la ville. Une amende de $5 décidera sans doute Warner à livrer passage, si mieux il n'aime en payer une seconde.
La même amende a été imposée à Thos. Lee pour avoir assailli P. Duffy.

Embastillés à la maison de travail.—Th. Desteare, soupçonné d'avoir volé une boîte de crème de tartre, rue Poydras, et qui a fait résistance à la police, a été condamné à passer 30 jours au work-house.
La même sentence a été prononcée contre Bridget Nolan pour récidive d'ivrognerie.

Arrestations.—M. White, Mme White, M. Shumpkins et Julia Shumpkins ont tous été arrêtés, hier matin, sur prévention de s'être livrés à des voies de fait avec intention de tuer.

Emigration de noirs en Floride.—On sait que la presqu'île de Yorktown (Virginie) renferme plus de 25,000 affranchis, que la guerre a arrachés des plantations sur lesquelles ils travaillaient et que les autorités militaires fédérales ont parqués en cet endroit afin de pouvoir les surveiller plus aisément. La misère de ces malheureux noirs est affreuse, et, à l'exception de quelques privilégiés qui cultivent des parcelles de terrain confisquées, ils ne vivent que sur les rations que leur fait distribuer le bureau des affranchis. Un mouvement est sur pied pour les faire émigrer dans la Floride, et plusieurs meetings ont déjà eu lieu dans ce but à Hampton. Mais, malgré leur état de dénûment, ils paraissent ne goûter que très médiocrement l'idée de l'immigration, qui implique celle du travail. Les orateurs blancs et noirs qui ont cherché à leur inculquer les principes de l'amour du travail et de la dignité personnelle, ont été impitoyablement sifflés et contraints de se retirer au milieu d'un tumulte indescriptible.

CIRCULAIRE IMPORTANTE.

Voici la traduction d'une importante circulaire de M. McCulloch, secrétaire du Trésor:

L'acte suivant du congrès, approuvé le 14 mars 1866, est publié pour l'information et la gouverne des officiers des douanes et des intéressés. Cet acte autorise: 1o Le retrait pour la consommation de toutes les marchandises sur lesquelles les droits sont impayés avant le 1er mai 1866; 2o Le retrait des marchandises pour la consommation dans le délai d'un an à partir de la date de l'importation, moyennant paiement des droits et des charges imposés au moment de l'importation; 3o Le retrait des marchandises pour la consommation après un an et jusqu'à l'expiration de trois années à partir de la date de l'importation, moyennant paiement des droits et charges imposés, et d'un droit additionnel de dix pour cent du montant desdits droits et desdites charges; 4o L'exportation de marchandises des magasins dans un délai de trois ans à partir de la date de l'importation; 5o Le droit de transporter les marchandises en entrepôt du port d'importation à un autre ou à d'autres ports des Etats-Unis dans un but d'exportation.

Les dispositions de cette loi ne semblent pas exiger d'instructions spéciales, puisqu'elles peuvent être parfaitement exécutées aux termes des règlements de ce département qui régularisent l'entrée, le retrait, le transport et l'exportation des marchandises en entrepôt.
H. McCulloch.

EUROPE.

Voici quelques nouvelles additionnelles d'Europe apportées par l'Africa.

Au corps législatif, M. Jules Favre a parlé contre le pouvoir temporel des papes et en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, après quoi le paragraphe sur la question romaine a été adopté par 218 voix contre 18. Le Mémorial diplomatique annonce que l'on a reçu la réponse de M. Seward à la dernière dépêche de M. Drouyn de Lhuys, et que les Etats-Unis s'engagent à rester neutres en raison de la promesse d'évacuer le Mexique. Quoi qu'il en soit, M. Rouher a demandé au corps législatif d'ajourner la discussion de la question mexicaine jusqu'à ce que l'on eût reçu des dépêches du Mexique. La chambre a alors voté le paragraphe sans débats, en faisant ses réserves pour le moment où il pourrait être discuté. D'après la Patrie, on n'attendait pas à Paris une réponse de M. Saillard avant les premiers jours d'avril.

Le prince impérial avait la rougeole.

La Bourse fermait le 3 mars à 68 fr. 60. L'encaisse de la Banque de France s'est augmentée de six millions et demi de francs.

Un Américain, M. J. H. Livingston, a protesté dans le Times de Londres contre le discours incongru prononcé par M. Bancroft sous prétexte de faire l'oraison funèbre de M. Lincoln. C'est une honte pour les Américains et pour l'auteur de la harangue, a écrit M. Livingston.

Le roi de Siam est mort.

PAR LE TELEGRAPHE.
DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles de l'Amérique du Sud.
Détails sur l'incendie à Cincinnati.
LE BILL D'EMPRUNT.
Le bill des droits civils.
Le Président délibère.
Marchés du Nord et de l'Ouest.
BAISSE CONTINUE DE L'OR.

Mobile, 23—Les ventes de coton aujourd'hui, s'élèvent à 800 balles, et les ventes de la semaine à 7,600. Les recettes ont été de 8,663 dont 6,746 pour l'exportation. Le stock dans le port est de 80,758.

L'or vaut de 126 à 128.

Louisville, 23—Tabac ferme et légèrement en hausse; ventes 140 boucauts; céréales sans changement; porc bas et lourd à fr. 23; épaules 13c; côtés 16 c.; jambons au sucre 22 c.; saindoux 22 c.; saindoux en tierçons 18 c.; farine superfine fr. 7 25; whiskey fr. 2 25; cuirs en morceaux 17 c.

Le remorqueur Tom Rees, de Pittsburg, avec deux chalands à son remorque, [illegible] aujourd'hui.

New-York, 23—Le vapeur Arizona, parti d'Aspinwall le 15, est arrivé. L'expédition [illegible] par l'or aux Barbades continue.

La nouvelle flotte espagnole sur la côte chilienne souffre du manque de provisions fraîches.

La frégate espagnole Villa de Madrid et le Blanco ont été repoussés par les Chiliens. Ils sont retournés à Valparaiso. Le Blanco est considérablement avarié.

La république de Bolivia s'est alliée avec le Chili et le Pérou. Le congrès de Colombia a refusé de déclarer la guerre à l'Espagne.

Washington, 23—L'avocat-général Speed a décidé que les [illegible] du Sud qui sont restés fidèles à l'Union pendant la guerre continueront à recevoir leurs pensions.

Cincinnati, 23—Farine languissante à $7.50 pour la superfine; Blé inactif; Maïs actif à 51c. Avoine 45c.; Whiskey $2.23; Porc nominal à [illegible]; Saindoux 16 1/4 c.; Viande par masse en hausse. Ventes 200,000 à 10 c. pour les épaules et 13 et 14 pour les côtes et plats côtés. Bacon inactif. Groceries languissantes. Coton lourd à 37 c.

St Louis, 23.—Coton ferme à 36c—Farine et blé inactif et sans changement; maïs 57 à 60 c, ferme; avoine 44 c—Porc sans changement; bacon lourd; jambons au sucre 21 1/2.

Cincinnati, 23.—La compagnie de l'Adams Express a ouvert temporairement un bureau dans la rue Quatrième. Trois charretées d'articles évalués à $150,000 ont été détruites par le dernier incendie. Tous les chevaux et wagons de la compagnie ont été sauvés.

La société du journal l'Enquirer a perdu environ $100,000. Ce journal avait pour $35,000 d'assurance. Il recommencera à paraître demain.

New York, 23—Le Commercial dit que le comité des voies et moyens est décidé à rapporter un bill d'emprunt limitant la réduction de la circulation à 10 millions pendant les premiers six mois et à quatre millions un mois après.

Washington, 23—Chambre—Une résolution jointe de secours pour certains officiers de l'armée qui, pour des raisons inévitables (et sans doute insurmontables), n'avaient pu remplir leur service, a été adoptée.

La chambre s'est formée en comité général pour le bill de remboursement de la Pennsylvanie qui a passé par 86 contre 35.

Le Président est encore à considérer le bill des droits civils. Il a déclaré qu'il en approuvait les principes généraux.

New York, 23 mars—M. James Walker, un de nos négociants les plus heureux en affaires est mort hier.

New York, 23—Le coton était moins actif et ferme à la clôture à 41 cents; farine, languissante; mais sans variations; café calme et ferme; sucre moins actif mais ferme: Cuba 11 1/8; Havana 11 1/2; mélasses fermes; Nelle-Orléans 72 à 84 cents; porc $25.12; argent un peu plus facile à 5 pour cent; sterling 107 3/4; l'or a fermé à 127 1/4. fonds du gouvernement sans changement.

Washington, 23—La chambre a fait subir au bill d'emprunt des amendements qui portent que le Secrétaire du Trésor ne recevra et ne cancellera pas plus de dix millions, en billets des Etats Unis, dans les six mois qui suivront l'adoption du bill, ni plus de 4 millions dans aucun mois suivant. En cette forme le bill a été adopté.

Sénat—Une motion a été faite par M. Fessenden pour que le sénat insiste sur ses amendements au bill des allocations civiles et nomme un comité de conférence. Ce comité est composé de MM. Fessenden, Conness et Johnson.

Un bill supplémentaire à l'acte de pension donnant $25, $50 et $100 par mois aux soldats et aux marins a passé.

Vicksburg, 23—Le vapeur Virginia a passé à 3 A. M. et la Quitman à 9 P. M., tous deux allant en bas.

Le fleuve continue à monter.

(AUTRES DEPECHES.)

Cincinnati, 22 mars—Saindoux, lourd à 18 1/2 cts. Demande active de viande pour le marché anglais. 500,000 livres à 13 et 14 1/2; bacon sans changement, petites ventes à 13 et 15 cts.

Washington, 22—Une motion pour considérer la résolution jointe amendant le bill du collège agricole du 28 juillet, a été référée au comité sur l'agriculture.

St Louis, 22 mars—Farine inactive et sans changement; blé inactif, maïs en baisse, sans variation, saindoux 18 cts.

New York, 22—Des avis de St Domingue disent qu'un tremblement de terre qui a renversé plusieurs maisons, s'est fait sentir à Santo Domingo.

On rapporte que quelques-unes des provinces de l'intérieur ont adressé une communication au président pour demander une déclaration de guerre contre Hayti à cause des outrages commis sur la frontière par cette dernière république.

Halifax, 22 mars—Le bureau du Sun a été détruit par le feu, hier soir.

Washington, 22 mars—Le département du Trésor s'applique toujours à déjouer la fraude dans la collection du coton au Sud.

Beaucoup d'agents ont été renvoyés et toute saisie et détention de coton et d'autres propriétés capturées ou abandonnées est interdite, à moins d'ordres écrits des agents du département du Trésor.

Il est connu ici que le coton confédéré a été enlevé et qu'il a été remplacé par celui des particuliers, la fraude étant ainsi doublement accomplie et sur le gouvernement et sur des personnes inoffensives.

Liverpool, 10 mars—La reine Victoria a tenu, samedi, sa première réception.

Des dépêches de Madrid disent que les bâtiments de guerre du Pérou Independencia et Huascar, sont partis directement pour le Pacifique, afin de prendre part à la prochaine lutte entre l'Espagne, le Chili et le Pérou.

New York, 22—Le coton est plus actif et animé à une hausse de 1 cent. Ventes d'aujourd'hui, 5000 balles à 41 cts. Provisions navales languissantes. Térébenthine de 85 à 90 cts. Bréa lourde; mais baissé de 1 ct; café actif, St Domingo 12 1/6; sucre en moindre demande, moscovado à 11 cts. Porto Rico 18 1/4; mélasses plus actives, moscovado 48 cts, Porto Rico 65 cts. porc $25 12 1/2.

Sterling, 108 1/4, 128. Actions lourdes. Fonds du gouvernement fermes, mais très calmes. L'argent continue à être abondant, avec une demande modérée.

New York, 22 mars—Le secrétaire Seward, en réponse à une lettre à M. [illegible], de cette ville, refuse d'intervenir avec la Grande-Bretagne dans l'affaire de Gonzales, sujet du San Salvador, qui avait quantité de marchandises à bord de la barque américaine Golden Rule, brûlée par l'Alabama, attendu que Gonzales n'est ni citoyen américain, ni domicilié dans les Etats-Unis.

New York, 22—Une dépêche de Washington à l'Express dit que le comité des voies et moyens ne peut arriver à une entente sur le bill d'emprunt.

Washington, 22—La chambre a donné son concours à l'amendement du sénat au bill qui autorise la vente des hôpitaux de marine et celle des bateaux de revenu.

L'amendement du sénat au bill d'allocation navale, amendement qui place les navires de transport à la disposition des commissaires de la quarantaine, a été approuvé.

Le bill du sénat pour aider à l'établissement d'une ligne télégraphique entre les Etats-Unis et Cuba, et une autre avec les Indes occidentales, a été pris en considération.

Sénat.—A passé un bill autorisant l'établissement d'un district judiciaire sud de Californie et un district judiciaire ouest de la Louisiane.

Un bill autorisant la construction d'un pont sur le Mississipi, à St-Louis, et plusieurs bills importants, ont été présentés et référés.

Washington, 22—Bien qu'il n'y ait aucune information certaine à ce sujet, le bruit prévaut généralement parmi les membres du Congrès que le Président apposera son veto au bill des droits civils.

Savannah, 21—Le steamer Missouri, expédié de New York, n'est pas arrivé. Le [illegible], venant de New York, entre actuellement.

Vicksburg, 22—Le vapeur Olive Branch a passé à 11 A. M., le Henry Von Phul à 12 M., et le Ed. Walsh à 1 P. M., allant en bas.

Le Ruth et l'Indiana ont passé à 6, et le Southwestern à 8 P. M., gagnant les hauts.

Le fleuve monte.

Washington, 23—Au sénat, des résolutions amendant l'acte du revenu de l'intérieur, pour permettre aux soldats unionistes invalides de faire le colportage sans licence ont été adoptées.

La chambre a discuté sans adopter le bill du sénat qui autorise l'établissement de communications télégraphiques entre les Etats-Unis et les Indes Occidentales.

Petroleum Centre, Pa, 23—Une conflagration, qui a commencé par accident à Ocean Well, s'est étendue à cinq autres points qui ont été détruits.

L'huile en combustion a trouvé un chenal qui a conduit l'incendie à Bennethoff Run; ce qui a causé la destruction de raffineries et d'une quarantaine de bâtisses de plus.

Le dommage est estimé à $150,000. 20,000 barils d'huile ont été consumés avec les citernes et toutes les dépendances.

St Johnsbury, Vt., 23—Les ateliers de réparation du chemin de fer du Passumpsic ont été détruits par le feu hier soir. Presque tous les wagons ont été sauvés.

Cincinnati, 23—Le Théâtre de l'Opéra de Pike a été la proie des flammes hier soir. On croit que le feu a été causé par l'explosion du gaz après le spectacle.

Le bureau de l'Adams' Express, le magasin de Bickes et Carroll libraires, et celui des frères Peters, marchands de musique, et l'établissement des machines à coudre de Wheeler et Wilson ont été entièrement détruits.

Londres, 10—A la cour des faillites une neuvième demande a été faite pour la mise en liberté de Geo. N. Sanders détenu pour dettes et obligations s'élevant à £10,000.

Le failli attribue sa ruine à des désappointements dans un contrat confédéré, relatif à la construction de navires blindés.

N.-York, 23—Le vapeur Arizona arrive avec les malles de la Californie.

Le steamer Bellona, venant de Londres, est arrivé avec des nouvelles qui ont été devancées.

Des ordres ont été donnés pour l'équipement immédiat d'une escadre de service dans les eaux britanniques de l'Amérique du Nord. Une raison de ce mouvement est le rassemblement d'une flotte anglaise à Halifax.

Une autre raison est l'affaire des Féniens; une autre l'expiration du traité de réciprocité et l'effet que cela aura sur nos pêcheries.

Washington, 23—Les sénateurs Dixon et Foote sont tous deux un peu mieux.

Plus tard.

Cincinnati, 23—Le bureau de l'Enquirer a été entièrement détruit dans la conflagration qui a dévoré le théâtre de Pike hier soir.

Le feu s'est propagé par la rue Baker aux écuries de l'Adams Express et à plusieurs bâtisses de la rue Troisième. La perte, en y comprenant l'opéra, est portée à $2,000,000.

La perte de Pike sera de $1,000,000. Il n'est assuré que pour $38,000. La Compagnie de l'Adams Express a sauvé son argent et ses colis de valeur.

New-York, 23, 12 m.—Le coton est ferme à 41 et 42 cents. Ventes jusqu'à cette heure 1000 balles. Or, 128 1/4.

Une lettre de Toronto dit que le colonel Lowry du 47e infanterie, a découvert qu'une partie des forces britanniques est entrée en compromis avec le général Sweeney.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 23 mars 1866.

La fin de la semaine est marquée par une grande diminution du commerce de la ville, mais une demande animée du coton. Les transactions se sont élevées à 4,750 balles, ce qui porte celles des deux derniers jours à 11,000 et celles de la dernière semaine à 22,300. Le marché a clos plus ferme par suite de la diminution de l'approvisionnement et des nouvelles favorables de l'Europe. La baisse des trois premiers jours a disparu et les cours de notre bulletin commercial sont ceux de vendredi dernier. La plupart des ventes s'étant faites pour l'étranger, nous devons nous attendre à une augmentation du change étranger.

L'or a ouvert un peu plus facile et fermé à 126 à 126 1/8 contre 126 1/2 hier soir. Les opérations embrassent $10,000 en deux lots, $20,000 et $47,500 en deux lots, $40,000 en quatre lots, $50,000 et $100,000 en deux ou trois lots à 126; une somme de [illegible] à 126 1/8; $1000 et $5,000 à 126 1/4; $4,000 à 126 1/2.—$65,000 en checks d'or sur New-York ont passé à 1/4 pour cent de prime, sur la base de 126 1/2.—Il n'y a pas eu de ventes d'argent; les courtiers donnent 119 à 120 des petites sommes en demi-piastres américaines et vendent à 122 à 123. Aucune transaction de piastres mexicaines n'a été annoncée.

La quantité de change étranger était suffisante, mais les tireurs ont exigé plus que ne voulaient donner les banques. Vers la clôture, néanmoins, les cours (surtout ceux du change de première classe) étaient de 1 1/2 plus élevés que le matin. Les ventes de sterling comprenaient une somme ordinaire en traites-connaissements à 133 1/2; environ 15,000 livres à 133 1/2 à 134 7/8; 15,000 à 134 1/4, 134 7/8 et 135; 3,000 à 135. On a parlé de transactions à 135 1/2. 4,000 livres se sont vendues à 108 pour de l'or. Le marché peut être coté à 133 à 133 1/2 les traites-connaissements, 134 à 134 1/2 les bonnes clear et 134 3/4 à 135 et 135 1/2 le No 1 à première classe. Les banques demandent 136 1/2; elles ont peu tiré à ce taux.—Il s'est vendu 150,000 francs en traites-connaissements, à 4 20, 175,000 (25,000 et 150,000) clear No 1 à 4 25; 50,000 et une autre somme à 4 21 1/4. 100,000 de première classe à 4 21 1/4, 50,000 à 4 20. Les banques ont demandé 4 17 1/2.

Les acheteurs de change américain ont encore un avantage. Quelques-unes des banques ont continué de tirer sur New York à 3/8 d'escompte, mais d'autres ont demandé à 1/2. Deux checks de banques, de $100,000 et $50,000, ont été passés à d'autres banques, à 1/2.—Il s'est vendu, au dehors, $350,000 (50,000, 70,000, 100,000 en trois sommes et 130,000) à vue sur New York, à 5/8 d'escompte, $50,000, à un jour de vue, de bonne heure, à 1/2. $75,000, à dix jours, à 1 1/2.

Nous n'avons pas de variations importantes à constater dans les actions. 50 de la Banque de la Nouvelle-Orléans se sont vendues à $35 [illegible] du chemin de fer des Opelousas à $4 75, 100 dito à $3 50, 25 de la Presse à coton de la Levée à $65. Il y a de demande d'actions de la Banque City National; 50 se sont vendues, il y a plusieurs jours, à $112 50, mais elles rapporteraient davantage aujourd'hui. Les transferts d'actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville ont été, hier et aujourd'hui, de 6 49 et 10.—Nous cotons maintenant les actions de la Banque de la Louisiane à $10 à $11, celles de la Banque de l'Etat de la Louisiane à $17 50 à 18, celles de la Banque du Canal à $53 à $54, celles de la Banque des Citoyens à $121 à $122, celles de la Banque des Mechanics and Traders à $54 et $55, celles de la Banque de l'Union à $37 50 à 38 50, celles de la Banque de la Nouvelle-Orléans à $33 à 34, celles de la Banque du Sud à $100 à $101, celles de la Banque des Marchands à $22 à $22 50, celles de la banque du Crescent City à $33 à $34 50, celles de la Banque d'Amérique à $119 à [illegible]; celles de la Banque City National à $112 50 à $114; celles de la compagnie des chemins de fer de la ville à $178 à $180, celles du chemin de fer Pontchartrain à $104, ex-dividende, [illegible]; celles du chemin de fer de Jackson à $6 25 à $6 75, celles du chemin de fer des Opelousas à $4 75 à $5 [illegible]; celles de la compagnie d'assurance de Hope à $41 à $47 50.

Il ne s'est point vendu de bons de la ville, les consolidés sont cotés de 90 à 91 et les émissions en faveur des chemins de fer à 80 à 82 1/2, suivant les coupons. Les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, peuvent être cotés à 70 à 75, ceux du chemin de fer des Opelousas sans coupons, [illegible] à 80 à 85.

$3000 de la Banque de la Louisiane se sont vendues à 63 cents; ce qui est une hausse. $7000 du Chemin de fer de Jackson à 77 cents.

Nous cotons:
Les billets de la Banque de la Louisiane à 58 à 60 et 62 à 63 [illegible].
Banque des Marchands, à 77 1/2 à 80, et 83 85.
Banque de la Nouvelle-Orléans, à 86 à 90, et 92 à 94.
Et la banque du Crescent, la banque de la Cité et la banque de l'Union, à peu près aux mêmes taux.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 23 mars 1866.

Coton—Bien que le chiffre élevé des ventes d'hier eût grandement réduit les approvisionnements précédents, quelques nouvelles lettres offertes aujourd'hui ont porté les acheteurs à s'avancer encore avec une animation croissante; aussi, malgré les exigences des facteurs,—les dernières nouvelles de New-York étant des plus favorables, et le chiffre des arrivages de la semaine présentant de décroître sensiblement,—la demande se soutint très active durant toute la journée et les ventes ont pu s'élever à 4700 balles à un prix indiquant une hausse de 1 c par livre. Nous cotons actuellement l'ordinaire à 32 à 33 cts, le good ordinary à 35 à 36 cts, le low middling à 37 à 38 et le middling 40 à 42. Quinze courtiers ont pris part aux affaires qui ont été en majeure partie faites pour l'étranger.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865......balles	83239
Reçu aujourd'hui	1390
" précédemment	602208
	603796
	685035
Expédié aujourd'hui	6957
" précédemment	499319
	506271
Stock en main à bord de navires non expédiés	180764

Sucre et mélasse—Depuis hier il est arrivé 127 boucauts de sucre, 43 barils et 23 demi barils de mélasse, le tout venant de la côte. La demande a été plus générale aujourd'hui et 100 boucauts de sucre de la Louisiane se sont vendus à 12¾ à 13 cts pour le low fair à fair, 14 c pour le good fair et 14¾ cts la livre de prime. Ventes de mélasse à 60 cts le gallon de fermentée et 80 cts la prime.

Tabac—Les approvisionnements de tabac sont si faibles qu'ils ne pourraient permettre aucune forte opération dans cet article, aussi la demande ne porte-t-elle que sur de petits lots, vente de quelques boucauts.

Produits de l'Ouest et provisions—Le mais est en demande et les prix de cet article sont pleins. La farine, l'avoine et le foin sont en demande et des prix pleins et fermes, mais les provisions sont extrêmement calmes.

Farine—Faibles approvisionnements et bonne demande locale; les prix ont une tendance à la hausse. Ventes: fine $7 50 et $7 75, superfine $8 30 et $8 50 le baril.

Mais—Continue à éprouver une bonne demande et les prix ont une tendance à la hausse. Les ventes ont eu lieu comme suit: jaune et mélangé à 85 cts, blanc mélangé et blanc 91 c et blanc 91 le boisseau.

Avoine—Il y en a peu sur le marché et l'article est en bonne demande et les prix sont fermes.

Bacon—Approvisionnements ronds mais l'article est fort négligé et les prix en sont encore plus bas. Les épaules se vendent en détail 13¼ à 13¾ cts, les côtés ribbed 16 à 16¼ cts, les côtés désossés 17 cts, les jambons fumés 18 cts et les curés au sucre 20 à 24 cts la livre.

Saindoux—Il n'y a pas de demandes de lots ronds et les ventes ne s'en font que par petits lots à 19 cents pour le prime en tierçons et 21 cts en barils.

Viande verte—Il règne un calme extrême sur le marché aux viandes. Il ne s'y fait aucune demande. Les épaules vertes sont tenues en premières mains et le prix réduit de 12 cts la livre. Les épaules se vendent en détail à raison de 14 cts et les plats côtés 15 cts.

Beurre et fromage—Le beurre de choix est rare et en bonne demande, mais le commun est négligé. L'approvisionnement de fromage est faible et l'article est en demande. Le beurre du Nord se vend 45 à 52 cts, celui de l'Ouest 30 à 40 cts, fromage du Nord et de l'Ouest 23 à 24 cts, Dairy anglais 25 à 26 cts.

Chandelles—Sont calmes et se vendent en petits lots à 19 cts la livre de short weight et 24 cts les full weight.

Huile de charbon—Les commerçants font face à la demande à 65 à 70 cts le gallon en barils et 22½ cts à $1 en cans.

Toile d'emballage de l'Inde—Se vend en petits lots aux commerçants à 26 cts la yarde, en balles et les commerçants la vendent en détail à 26¼ cts la yarde, celle en rouleaux et 28 cts pour celle en balles.

Cordes d'emballage—Est tenue en premières mains à 15 cts et se vend en détail de 16 à 16½ cts la livre.

Fret—Le fret pour le cabotage est extrêmement calme et les taux en sont nominaux, mais le fret pour l'étranger est plus ferme et un peu plus plein. Les taux sont ⅝ ct par livre de coton sur navires à voiles pour New York et Boston, ½ à ¾ cts sur steamships pour New York, 7/8 cts sur steamer pour Boston, 7/8 d sur steamers pour Liverpool, 9/16 d à 5/8 d sur navires à voiles pour Liverpool et 1¼ à 1 3/8 ct pour le Havre.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 24 mars.

Arrivé dans la semaine—[illegible] bœufs de l'Ouest, [illegible] bœufs du Texas, [illegible] cochons, [illegible] moutons, [illegible] vaches à lait.

Vendu—[illegible]

[illegible]

S'EST ECHAPPÉ depuis le 12 courant, Louis Hubert, âgé de 12 ans. Toutes informations qui pourront le faire découvrir, seront reçues avec reconnaissance par son beau-père, JEAN ORILLAC, rue Marigny, No 48.

ATTENTION.

Ventes à l'encan de ce jour, par le shérif.
Nous appelons l'attention particulière sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif.
Ces ventes comprennent:
1o—Une maison en briques à deux étages avec attique, dépendances et appartenances, connue sous le nom de "Boulangerie" des Etats Unis, 2me District, avec actions de la Banque des Citoyens.
2o—La moitié indivise d'une propriété améliorée, située rues Fulton et Front, entre Girod et Lafayette, Premier District.
3o—Un ilet de terre borné par les rues St-Jean, St-James, Palmyre et Jackson, même District.
4o—Et un ilet de terre borné par les rues Marais, Olympia, Banks et Bandin, même District—Voir aux annonces.

L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan de [illegible], qui doit avoir lieu aujourd'hui, à dix heures et demie, pour le compte de qui il appartiendra, au magasin No 27, rue Vieille-Levée, par B. Turpin, encanteur.—Voir les annonces dans nos colonnes.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan de propriétés de valeur, qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par [illegible], encanteur.—Voir les annonces dans nos colonnes.

Les fabricants de cigares et les marchands de tabac se souviendront que M. R. Scott, encanteur, vend du tabac en feuilles, aujourd'hui, à midi, pour le compte de qui il appartiendra, au No 54 de la rue des Magasins, coin Natchez.

Café, encoignure Champs-Elysées et Bons-Enfants.
L'attention des personnes qui désirent faire l'acquisition d'un Café bien situé, [illegible] est appelée à la vente du susdit Café, qui aura lieu aujourd'hui, à 5 heures de l'après-midi, par l'entremise de S. Guénault, encanteur.—[illegible] à cause d'un départ pour l'Europe.

L'attention des acheteurs est appelée à la vente des 1600 lots de terre qui seront vendus à l'encan lundi 26 mars 1866, par S. Guénault, encanteur, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.
La plupart des terrains du Premier District sont situés entre la rue de la Commune et le Canal Neuf, commençant de l'Hôpital de la Marine et s'étendant sur l'Avenue Hagan. Toute cette section de terre est à l'abri des inondations [illegible] et convient admirablement aux jardiniers, aux laitiers et surtout aux personnes qui désirent placer avantageusement un petit capital [illegible].
Les acquéreurs auront le privilège de prendre la quantité de terrain qui leur conviendra, même par ilet entier s'ils le désirent.
Les conditions sont très avantageuses: Un cinquième comptant et le reste à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans en billets portant six pour cent d'intérêt [illegible] et hypothèque.
22 mars—5

Décédé, hier, à 1 heure et demie, M. NICHOLAS SIMON, âgé de 30 ans, natif de Bertrambois, département de la Meurthe, France.
Le convoi partira aujourd'hui, à 4 heures, de sa dernière demeure, rue Morales, entre Enghien et Port, No 219. Les amis et connaissances de ses frères Joseph, Jean Baptiste et Auguste Simon, ainsi que de ses beaux frères Bertrand, Bordes, et Joseph Cathalogne sont priés d'y assister. La police du Troisième District dont il faisait partie est également priée d'y assister, sans autre invitation.
De la part de ses frères et sœurs.

Compagnie d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
DU SUD ET DE L'OUEST,
POUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS.
Bureau, 21 rue Carondelet (A l'angle de la rue Commune)
Incorporée le 1er mars 1866.
Capital, $300,000, avec faculté de le porter à $1,000,000.
ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUS GENRES
LA SEULE COMPAGNIE DE CETTE NATURE DANS LE SUD.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre tous les accidents, aux taux établis les plus bas. [illegible]

BUREAU DES DIRECTEURS
GEN. JAMES LONGSTREET (Longstreet, Owen & Co.) Président, Nouvelle-Orléans.
J. C. HOLDREDGE (Holdredge, Paxton & Folsom) Vice-Président, Nouvelle-Orléans.
A. C. GRAHAM, Président, Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.
T. P. MAY, Trésorier de l'Etat Louisiane, Nouvelle-Orléans.
GEN. F. J. HERRON, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
SAM. [illegible], Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
W. C. GRAHAM, Grocer en gros et marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
J. P. DILLINGHAM, (Dillingham & Bonner) Avocats, Nouvelle-Orléans.
EVERET LANE, Marchand, 22 rue des Magasins, Nouvelle-Orléans.
A. J. INGERSOL, de Mobile, Alabama.
GEN. M. J. WRIGHT, de Memphis, Tennessee.
W. D. GRISWOLD, Chemin de fer de l'Ohio et Mississipi.
GEN. R. B. NICHOLS, de Texas.
GEN. ROBT. E. LEE, de la Virginie.
C. WILLIAMS, Secrétaire de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU DES REFERENCES
General U. S. Grant, Washington.
General B. W. Brice.
J. H. V. Latrobe, Esq., Baltimore.
John J. Roe, St-Louis.
Honorable Francis P. Blair, Vicksburg.
Première Banque Nationale, Memphis.
Honorable Alex. H. Stephens, Georgie.
Banque Nationale du Texas, Galveston.
Robt. W. Johnson, Pine Bluff.
Henry Hendricks & Co., Houston.
Général Joseph E. Johnston, Richmond.
Gouverneur B. G. Humphreys, Mississipi.
A. M. Gentry, Houston.
Vanhlye & Co., New-York.
Banque Nationale de l'Etat de New-York, N.-Y.
Banque Nationale Revere, Boston.
J. C. Van Dusen, Nashville.
Général Frank Cheatham, Nashville.
Général J. L. Donaldson.
Première Banque Nationale.
Thompson, Morris & Co., Shreveport.
N. Sutherland & Co.
Washington McLean, Cincinnati.
Général Geo. B. Hodge.
Banque Nationale Centrale.
Première Banque Nationale, Mobile.
Troisième Banque Nationale, Chicago.

PRÉSIDENT.......GÉN. JAMES LONGSTREET
VICE-PRÉSIDENT.......JOHN C. HOLDREDGE
SECRÉTAIRE.......C. WILLIAMS
AGENTS-GENERAUX
CHAS. C. HATHAWAY & THOS. PICKERING.
24mars—1m

LOUISIANA and TEXAS PETROLEUM VAPOR STOVE AND GAS LIGHT COMPANY.
LA COMPAGNIE DES FOURNEAUX CHAUFFÉS AU GAZ DE PÉTROLE ayant ouvert, au No. 106 de la rue du Camp, près Poydras, le dépôt où sont exposés ses fourneaux et becs de gaz, le public est invité à venir les voir fonctionner, tous les jours (les dimanches exceptés), de 9 heures à 3 heures, et de 6 heures et demie à 8 heures.
Un livre est ouvert au bureau pour recevoir les ordres.
23mars—6

CHAMPAGNE
Vve CLICQUOT PONSARDIN.
75 CAISSES, en grandes et demi bouteilles, champagne Vve Clicquot [illegible]
B. E. CASTENDYK, seul agent, No 91, rue du Canal.

ANTOINE DUBUC,
Secrétaire de la Fabrique de l'église St-Louis de la Nlle-Orléans,
Bureau No 20, PLACE St-ANTOINE.
QUI, depuis vingt-cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité susdite s'occupe de l'entreprise des enterrements et services funèbres, informe le public et ses amis, ainsi que ceux de M. JEAN BONNOT, qu'il a intéressé dans l'entreprise sus-dite, qu'ils tiennent un magasin [illegible] tout ce qui concerne les funérailles en général.
ANTOINE DUBUC.......JEAN BONNOT
J. BONNOT & CO.,
Magasin de Pompes Funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale,
—Et établi depuis plus de vingt-cinq ans—
Dépôt de cercueils métalliques, et bois de toutes sortes admirablement garnis; et aussi caskets métalliques [illegible] de la fabrique de Crane, Breed & Co, de Cincinnati, richement ornés et garnis de magnifiques montures argentées d'un fini parfait et supérieur, et incomparable comme confection. On y trouve aussi grands et petits corbillards, voitures, ainsi que tout ce qui, en général, concerne les enterrements.
—Etablissement—
31......RUE STE-ANNE......31

Foire tenue par les Dames de la Providence.
—Les Dames de la Providence organisent une foire qui s'ouvrira le 3 avril et durera deux semaines. Le bazar sera établi dans la salle des délibérations du sénat, au Mechanics' Institute. Le produit de l'œuvre est destiné à l'Asile des Veuves et des Orphelins, dans le 3me District, [illegible]

Avis aux Contribuables.
LES Contribuables du Troisième District, sont prévenus que la taxe d'Etat sur les propriétés, pour 1865, est due et qu'ils éviteront des frais en s'acquittant sans retard.
C. B. LANG, Percepteur de taxes d'Etat, Bureau, Rue de l'Esplanade, No 8.

Dispensaire et Maison de Santé
DE LA RUE BARONNE,
A l'angle des rues Baronne et Girod.
CET établissement, qui vient d'être considérablement agrandi, peut maintenant recevoir des malades en chambres particulières.
Médecins—MM. les Docteurs Trudeau et Formento.
Chirurgien—M. J. A. [illegible].
Consultations de 10 h. a. m. à 3 h. p. m.

Avis aux constructeurs.
BOIS DE PLANCHE ET CHARPENTE.
A VENDRE, en gros et en détail, à l'angle de la rue [illegible]
[illegible]
J. JOUBY.

POUR TAMPICO.—La goélette américaine PAQUETE DE TAMPICO, bien voilière et de première classe, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à E. FERNANDEZ & CO, Rue de la Vieille Levée, No 125.

Pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.—La goélette JOINVILLE, capitaine O'Rourke, mettra à la voile, pour les ports ci-dessus, le 28 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN PETIT, au vieux bassin, ou au capitaine.

AVIS SPECIAL.
Le steamer HARLAN, arrivé de Philadelphie, est en débarquement au pied de la rue Julia. Avis est donné aux consignataires de venir payer le fret au bureau de l'agent et de recevoir leurs marchandises, sinon les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

Indigo, Poivre noir, Sucre raffiné, Miel, etc, etc.
4 surons Indigo Guatémala, choix.
14 barils miel de Cuba, prime.
50 sacs poivre noir, tamisé.
100 barils sucre blanc en morceaux et en poudre.
500 boîtes raisins Layer.
100 barils prunes de Bordeaux.
13 boîtes amandes de Provence.
A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, No 27 rue Vieille Levée.

R. L. GIBSON,
AVOCAT,
29......RUE DU CAMP......29
Nlle Orléans.

Professeur de français.
UN professeur de français, muni de bonnes recommandations, trouverait immédiatement de l'emploi à la campagne (sur le chemin de fer de Jackson). S'adresser par lettre à A L, donnant le nom et l'adresse des demandants, au bureau de l'Abeille.

Banque du chemin de fer de la N. O., de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 22 mars 1866.
LA réunion annuelle régulière des actionnaires de cette compagnie aura lieu dans leurs bureaux, No 44 rue Carondelet, LUNDI, le 2 avril 1866, à midi, conformément à la charte.
E. S. CHARLES, Secrétaire.

Compagnie du Gaz.
Nlle-Orléans, 23 mars 1866.
Combustible à bon marché.
LA Compagnie du Gaz vendra son stock actuel de coke au prix réduit de trente-cinq cents le baril. Les consommateurs de cet article feraient bien de profiter de cette occasion pour s'approvisionner.
Wm S. BROWN, Trésorier.

Les capitaine et consignataires du navire français Bon Fils, capitaine Privat, ne seront pas responsables des dettes que pourra contracter l'équipage.
Nlle-Orléans, 23 mars 1866. OSCAR BERCIER & Co.

Les consignataires par le navire Bon Fils sont priés de vouloir bien faire leurs entrées en Douane et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
Nlle-Orléans, 23 mars 1866. OSCAR BERCIER & Co.

Vins, Eaux-de-vie, Sardines, &c.
25 barriques VIN T. DROUET.
12 do de LARRONDE FRERES
20 barriques EAU DE VIE, FINE CHAMPAGNE, 1858, LARRONDE FRERES,
100 caisses SARDINES en ½ boîtes,
100 paniers HUILE D'OLIVE, de la marque bien connue de MARCELIN RUE,
A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 & 44 Vieille Levée.

Marrons! Marrons!
Reçu par le PERUVIAN de Liverpool
50 barils de Marrons de Savoie en très bon ordre, à vendre à bas prix par JOHN DUNTZE, 45, rue Royale.

Confitures de Gouyave.
Par le steamer WINCHESTER de la Havane.
50 caisses de Confiture de Gouyave de 2 livres, 1 livre et 1/2 livre.
A vendre par JOHN DUNTZE, 45, rue Royale.

Divers!
Venant d'être reçus par le GARIBALDI de Bordeaux
20 caisses Kirsch Coust. Lansuitre.
12 do Absinthe do do.
[illegible] do Moutarde française Impériale [illegible]
200 do Sardines 1/2 et 1/4 boîtes de la marque Philippe & Canaud.
25 do Champignons, Pâtés truffés, Poissons à l'huile.
[illegible] do Légumes conservés.
A vendre par JOHN DUNTZE, 45, rue Royale.

Sauces Anglaises!
Par le steamer PERUVIAN.
50 caisses Sauce de Worcester, de Lea & Perrins, [illegible] de Sauces anglaises assorties, de Crosse & Blackwell.
A vendre par JOHN DUNTZE, 45, rue Royale.

Tabac! Tabac!
[illegible] convenable pour le marché du Mexique, des Antilles et de l'Afrique. Aussi, tabac manufacturé de bonne qualité en telle quantité que le voudront les acheteurs.
A vendre par N. J. PROBAM, Courtier de tabac, [illegible]

SAL SODA. SAL SODA.
30 boucauts de Sal Soda.
Importés directement
Et à vendre par CUSACHS & ODEN, Encoignure Royale et St-Philippe.

DRAPS DE BILLARDS
A VENDRE
PAR MESSIEURS GIRARD ET COUTEUX
33, rue de Chartres.

GROCERIES A VENDRE.
A VENDRE, à l'amiable, une grocerie bien achalandée et en pleine activité dans un des meilleurs quartiers du Deuxième District. Le propriétaire devant quitter la ville, la vendrait à un prix avantageux.
S'adresser No 47, rue des Ursulines, entre Levée et Chartres, pour plus amples informations.

DEMANDE D'EMPLOYES.
UN COMMIS pouvant se charger de la correspondance, de la tenue des livres et [illegible] dans un magasin. Il est indispensable de parler l'anglais et le français.
De plus, UN COMMIS de vente, intelligent et actif, parlant l'anglais et le français.
Les meilleures recommandations seront exigées.
S'adresser, par lettre, à la Poste, boîte privée No 112 (Lock Box).
Nlle-Orléans, 22 mars 1866.

CHAMPAGNE.
En débarquement du B. C. Winthrop, du Havre—
100 paniers ROYAL HUNTER, en ½ bouteilles,
50 do BLACK SEAL,
50 do IMPERIAL,
A vendre par OSCAR BERCIER & Co., 42 & 44 Vieille Levée.

BOURGOGNE, BOURGOGNE,
En débarquement du B. C. Winthrop du Havre—
40 caisses de 12 bouteilles NUITS, CHAMBERTIN, VOLNAY, BEAUNE,
20 caisses de 24 demi bouteilles ditto
15 do grandes et demi-bouteilles CHABLIS de la célèbre marque de DRU FRERES.
A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 & 44 Vieille Levée.

BUREAU DE POSTE
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
20 mars 1866.
UN état de marchand de journaux, au Bureau de Poste de cette ville, sera vendu au plus haut enchérisseur pour un an, à partir du 1er avril prochain. Le maître de poste recevra des propositions cachetées jusqu'à mardi, 27 du courant, à trois heures de l'après-midi. Pour plus de détails, s'adresser au bureau particulier du maître de poste, où l'on verra un plan de la place que doit occuper l'adjudicataire.
S. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

AU PUBLIC.
ETANT sur le point de m'absenter, je prie les personnes à qui je dois, de même que celles qui me doivent, de se présenter, dans les quinze jours, à mon magasin, pour opérer un règlement. Je me rends en Europe pour renouveler mon fonds de bijouterie [illegible] et j'offre les articles dont il se compose actuellement à 50 pour cent de réduction.
Je profite de l'occasion pour remercier mes clients et le public en général, du généreux patronage qu'ils m'ont constamment accordé, et pour lequel je les prie d'agréer l'expression de ma très vive gratitude.
M. J. B. Desangles, à qui j'ai donné un intérêt dans ma maison, est chargé de ma procuration.
Je me chargerai de toutes les commissions qu'on voudra me donner pour la France et l'Italie.
F. N. RIVERA, à l'angle des rues Royale et St-Pierre.

EXHIBITION D'UN CASTOR.
ON peut voir exposé, rue des Remparts, No 125, encoignure Toulouse, un castor qui a été tué ces jours derniers à la tête du vieux Bassin.
Ce curieux animal a été empaillé avec soin par M. Millet, en la possession duquel il se trouve et qui l'exhibera tous les jours au café du coin des rues Toulouse et Remparts. Prix d'entrée, 25 cents.

ASILE DE STE-CROIX.
FOIRE AU MECHANICS INSTITUTE.
Ouverture le 30 avril.
LES Sœurs de Ste-Croix organisent en ce moment une foire au bénéfice de l'Asile des Orphelins, situé à l'angle des rues Elmire et Amour, Troisième District. Cet hospice, dont les pensionnaires augmentent tous les jours, a un urgent besoin de secours. Les Sœurs comptent, comme de coutume, sur la générosité du public et sur le charitable concours des dames de la Nouvelle-Orléans. Elles recevront avec reconnaissance les offrandes qu'on voudra bien leur adresser. L'ouverture de la Foire, qui aura lieu au Mechanics Institute, rue Philippa, entre Canal et Commune, est fixée au 30 avril.

W. H. JOHNSON....JOSEPH DENEGRE....D. B. PENN
JOHNSON, DENEGRE & PENN
Facteurs de coton ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
166......Rue de la Commune......166.

Avis de Société.
Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une SOCIÉTÉ pour le commerce de DROGUES en gros, dans cette ville sous la raison—
WHEELOCK, FINLAY & Co.,
Aux magasins 28 et 30 de la rue des Magasins, coin Gravier, occupés dernièrement par M. T. W. Mars. Le bureau et l'entrepôt sont au coin des rues Magasins et Commune, au magasin occupé dernièrement par MM. Woodman & Bennet.
T. T. WHEELOCK, F. FINLAY, Wm. HULL, T. O. WOODMAN.
Nlle-Orléans, 1er mars 1866.

PERDUS OU VOLES.
DEUX BONS émis par le Board de commissaires des levées pour le District de levées des paroisses Carroll et Madison, dans cet Etat, [illegible]
ABAT ET GENERES.
Nlle-Orléans 3 mars 1866.

PREAMBULE ET RESOLUTIONS.
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1866.
A une réunion des MAITRES-PEINTRES, tenue ce soir, le préambule et les résolutions qui suivent, ont été adoptés à l'unanimité:
Les maîtres-peintres de cette ville, voulant être justes envers le public, les ouvriers-peintres et eux-mêmes, se sont réunis ce soir pour délibérer sur la détermination prise par les ouvriers en grève.
Attendu que, depuis plusieurs mois, diverses demandes d'augmentation de gages ont été faites par les ouvriers, et que les patrons y ont cordialement accédé.
Attendu qu'il n'y a pas de preuves que Huit Heures de travail aient été reconnues aux Etats-Unis comme la mesure d'une journée de travail;
Attendu que les patrons n'ont pas reçu signification préalable de cette prétention, et qu'ils ont conséquemment conclu des marchés sur l'ancienne base, ladite prétention constituant un accroissement de 20 pour cent sur le travail, est imprudente, déraisonnable et injuste. Il est conséquemment résolu que:
1o—Dix heures constitueront une journée de travail jusqu'à ce que la règle des huit heures devienne générale aux Etats-Unis.
2o—Ce préambule et ces résolutions seront publiés dans le "Times" de la N. O., le "Picayune", l'"Abeille" (partie française), la "Gazette Allemande", le "Southern Star", le "Crescent" et le "True Delta".
Les soussignés ont besoin de peintres aux termes indiqués par les résolutions ci-dessus—
John Breen, 142 rue Girod.
E. Lyons, 146 rue St-Charles.
Lacour & Patterson, 104 rue Tchoupitoulas.
Breen & Carroll, 144 rue du Camp.
Thos. E. Suter, 12 Place Commercial.
John S. Bradley, 115 rue Lafayette.
Bull & Rae, 279 rue du Camp.
M. Hyland, 80 rue du Camp.
Reid & [illegible], encoignure Camp et Magasin.
Jno. Nutter, 236 rue du Camp.
H. A. Harding, 180 rue Girod.
Jas O'Hara, 110 rue Carondelet.
Pollard & Knight, 96 rue du Camp.
N. B. Une réunion des maîtres-peintres aura lieu au No 104 rue Tchoupitoulas, MARDI SOIR 27 mars, à 6 heures. Tous les maîtres-peintres sont invités à y assister.
Par ordre du président, THOS. E. SUTER, Secrétaire.

IMPORTATION DIRECTE.
LES soussignés recevant régulièrement par chaque steamer de Liverpool des marchandises européennes, offrent en vente à des prix réduits un magnifique assortiment d'articles de saison, comprenant grenadines, bareges, organdis, percales, jaconats, [illegible] toile, [illegible] parfumerie, etc.
MARTIN, ALDIGE & Co., [illegible] rue Royale au 1er.
P. J. MARTIN, Maison de commission, 77 rue du Faubourg St Martin, Paris.

Graites, Graites, Graites.
REÇU, par les derniers arrivages, un assortiment de GRAITES ou DEVANTURES DE CHEMINÉES, de diverses grandeurs, et de dessins assortis, à vendre à des prix réduits.
Je me charge aussi de la pose des graites dans toutes les parties de la ville.
B. NAUTRÉ, No 203 rue de Chartres.

St-AMAND & St-CYR,
57......rue Bourbon......57
ANNONCENT respectueusement aux dames de la Nlle-Orléans qu'ils viennent de faire l'ouverture d'un assortiment très varié de marchandises du printemps et d'été achetées à New York pendant la grande baisse. Leurs prix seront des plus modérés. [illegible] pour robes, tels que—
Grenadines soie unies, rayées et brochées,
Grenadines laine brodées soie,
Baréges et mozambiques,
Linos à carreaux et à raies,
Organdis et jaconas imprimés,
Percales et indiennes françaises,
Mousselines suisses brodées couleur,
Poil de chèvre à pois,
Batistes et toiles imprimées,
Assortiment complet de toilerie, bonneterie,
Etoffes pour deuil, d'étoffes blanches, telles que—
Jaconas, percales, nansous, mull-mull, Mousseline suisse, bobinet pour moustiquaires,
Châles dentelle, Lama et Cambrai,
Indiennes, cotons blancs et écrus des meilleures marques,
Ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop longs à mentionner.
St-AMAND & St-CYR, 57 rue Bourbon.

AVIS.
LA société en commandite existant en cette ville, sous la raison de TURCOTTE & BLANCAND, [illegible]
Nlle-Orléans, 15 mars 1866.
J. TURCOTTE, G. E. BLANCAND, A. PEPIN.

VENTE D'UNE CONFISERIE.
POUR CAUSE DE DÉPART.
LE soussigné offre à vendre sa confiserie [illegible]

AVIS.
Nlle-Orléans, 21 février 1866.
[illegible]
L. A. BELLANGER.

AVIS.
LE soussigné quittant la ville pour quelques mois [illegible]
L. WANGLER.

Grocerie en gros et en détail.
N. QUIAZZARO et G. B. ENSELMI, [illegible]

Une bonne occasion.
A VENDRE:
LE BEL ÉTABLISSEMENT DE CONFISERIE, connu sous le nom de Confiserie de l'Opéra, [illegible]
JULES HIMBERT.

Marchandises sèches
AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ
POUR CAUSE DE LIQUIDATION,
Au magasin de
L. ETERNOD,
Rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier, No 315:
AFIN de liquider mon stock du dit magasin, pour cause de formation de société et de transfert de magasin, j'offrirai en vente à mes clients de la ville et de la campagne, ainsi qu'à toutes celles qui voudront profiter du BON MARCHE, à partir du 13 courant jusqu'au 1er avril, un assortiment complet de marchandises sèches telles que
INDIENNES de saison à 15 cents la yarde,
COTON blanc 4/4 valant 45 cents, à 25 cents,
BAREGE bon de soie à 40 cents,
TOILES à draps 10/4, 11/4 et 12/4,
Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer.
L. ETERNOD.

AVIS DE SOCIÉTÉ.
LES soussignés ont formé une société qui datera du 1er avril prochain, pour le commerce des MARCHANDISES SÈCHES EN GÉNÉRAL. Le magasin que tenait M. Eternod, dans la rue de Chartres, No 315, sera transporté, par la nouvelle société, au coin des rues Bourbon et Ursulines. La succursale restera au coin des rues Bourbon et Ursulines.
LOUIS ETERNOD, MANUEL CRESSY.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1866.

CHAUSSURES.
BLANCAND & GUITET,
No 40 RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE,
MARCHANDS EN GROS
De Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.

CIGARES DE LA HAVANE.
— EN DOUANE —
20,000 Cigares de la Havane, Media Regalia, Bravo et Cilindrados, de différentes marques, en douane, à vendre par BORNIO FRERES, rue Gravier No 77.

BOUGIES DE L'ETOILE.
1,500 caisses, grandeurs assorties
A vendre par J. AVET, Aux Magasins bleus, Coin Bienville et Vieille Levée.

SAINDOUX PRESSÉ.
CONSTAMMENT en main et à vendre par J. AVET, Aux Magasins bleus, Coin Bienville et Vieille Levée.

CHANGEMENT de MAGASIN.
A. DREZ
A L'HONNEUR d'informer ses amis et ses clients qu'il a provisoirement transféré son magasin au
No. 62 rue Royale.
Son nouveau stock venant d'arriver et attendu, sera vendu à prix modérés.

Poêle à vapeur à l'Huile de Pétrole.
AVEC LUMIÈRE,
La plus grande Merveille du Siècle.
Exposé pendant les heures d'affaires, et en pleine opération comme fourneau de cuisine, à onze heures du matin.
Au No 106, rue du Camp, coin Poydras.
Les dames sont invitées à venir visiter ce poêle.

FCO. PIZARRO MARTINEZ.......ANTONIO PALACIO.
MARTINEZ & PALACIO,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
186......rue Gravier......186.
Au premier. Nouvelle-Orléans.

FCO. PIZARRO MARTINEZ.......ANTONIO PALACIO
MARTINEZ y PALACIO,
MERCANTES,
186......CALLE GRAVIER......186
SEGUNDO PISO.
Nueva-Orleans.

TRAITES A VUE ou à TERME SUR LE
COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS,
A vendre par L. GRAND & CO., 8 rue Carondelet.

CORS, OIGNONS, ONGLES DÉFORMÉS, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, [illegible] par le Dr. S. M. BARNETT, chirurgien, rue du CANAL No 165. [illegible]

MANUFACTURE DE PARFUMERIE ET SAVON DE TOILETTE.
RUE CHARTRES, NO. 163
Nous appelons l'attention des marchands sur notre vaste assortiment, savoir:
75 différents modèles de SAVON DE TOILETTE odeurs et couleurs variées, depuis 20 cents la douz. jusqu'à $6.
30 différents modèles de POMMADE, depuis $1 jusqu'à $18 la douz.
20 modèles EAU DE COLOGNE de $1 jusqu'à $6.
20 différents modèles d'HUILES parfumées,
75 do do d'EXTRAITS d'odeurs variés.
Aussi tous les articles de parfumerie.
—TELS QUE—
Eau de Lavande, Vinaigre de toilette, Blanc de Lys, &c, &c.
et une quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.
Aussi un vaste assortiment de Demijohns bouchés, Bouteilles à dents, &c, &c.
A. DOUSSAN & JACQUIER.

STEVENS & SEYMOUR,
Importateurs et Marchands DE
PAPIER, FOURNITURES DE BUREAU, BLANCS, LIVRES D'ECOLE, COUTELLERIE, ARTICLE DE FANTAISIE, &c.,
96 et 98.... RUE DE LA COMMUNE.... 96 et 98
(vis-à-vis le City Hall)
Maison établie en 1836.
Les soussignés appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur vaste assortiment de MARCHANDISES appropriées à toutes les branches du commerce. Nous les recevons directement des fabriques américaines et étrangères, ce qui nous permet de vendre à aussi bas prix qu'aucune autre maison. Nous avons en magasin les articles suivants dont la liste est grossie par chaque arrivage.
PAPIERS.
Pour IMPRESSION—de toutes qualités et grandeurs,
A ENVELOPPE—grandeurs diverses,
A ÉCRIRE—anglais français et américain.
FOURNITURES DE BUREAU—de tous genres.
LIVRES BLANCS—registres, brouillards, journaux, grands livres, &.
PRESSES A COPIER, ENCRE, CARTES A JOUER, &c.
LIVRES D'ECOLE.
—Grand choix comprenant—
1000 [illegible] SPELLERS de Webster.
1000 [illegible] READERS de M. Guffey.
Aussi—ARITHMETIQUES, DICTIONNAIRES, GÉOGRAPHIES, &c.
Aussi, importation directe de COUTELLERIE, FUSILS, PISTOLETS, CAPSULES, CORDES DE VIOLON, HAMEÇONS ET LIGNES, PEIGNES, BROSSES, AIGUILLES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Nous offrons ces articles dont nous avons une grande variété, à aussi bas prix [illegible]
STEVENS & SEYMOUR.

N. SOULÉ.......A. COPPENS.
SOULE & COPPENS,
A. COPPENS, Encanteur et Estimateur,
91......RUE ROYALE......91
Entre Conti et St Louis.

AVIS.
MME [illegible] LÉON MAYER prévient les personnes qui ont des bijoux ou montres à réparer chez M. Léon Mayer, son défunt mari, de venir les réclamer dans les dix jours [illegible]
[illegible] LÉON MAYER, rue St-Philippe No 5 près Levée.

LEON PIERRE,
27......Rue des Petites Ecuries......27
COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR.
A PARIS.
Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.
LÉON PIERRE & Co, 65 rue de Chartres.

MALARD & TOOKER,
16......RUE DE CHARTRES......16
Nous avons actuellement en magasin un stock frais de HABILLEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ, que nous offrons de vendre aux marchands de la campagne et aux planteurs, &c.
Un bel assortiment d'HABILLEMENTS convenables pour l'été.
PANTALONS ET SACS en coutil et en toile,
SACS en alpaca et de différentes qualités,
PANTALONS en cottonade pour habitations,
HABILLEMENTS fantaisie, à bas prix, pour habitations.
CHEMISES gings et en couleur,
Un assortiment complet de LINGERIE.
Les acheteurs trouveront leur intérêt à s'adresser à nous.

CHANGEMENT DE BUREAU.
L. E. POTHIER a transféré son bureau du No 25 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.
Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier, entre la rue des Magasins et la rue du Camp.

Grand stock de marchandises de printemps.
HAGGERTY FRERES,
133......RUE DU CANAL......133
Offrent en ce moment un des plus grands choix de MARCHANDISES SÈCHES de saison qu'on ait jamais importé dans cette ville et qui se compose de
Baréges anglais,
Grenadines, Tissus,
Châles, Mozambiques,
Organdis, Jaconats,
Linons fil, Toile d'Irlande,
Nappes,
Damas fil, draps: toile 12/4 à draps,
Bobinets, 12/4,
Un assortiment complet d'articles pour les familles et pour les habitations.
Nous attendant à une baisse prochaine dans les marchandises étrangères et du pays, nous vendrons, pour cela, notre stock entier, un peu plus que le prix coûtant.
HAGGERTY FRERES.

AVIS.
MONSIEUR C. DUHAMEL informe le public qu'il a ouvert une maison de commission, à Paris, rue Lamartine No 23. [illegible] départ pour l'Europe.

PHARMACIE NOUVELLE.
OSCAR ROBIN,
PHARMACIEN ET DROGUISTE,
48......RUE ROYALE......48
Et à l'angle des rues Ste-Anne et Villeré,
vient de faire l'ouverture d'un grand envoi de médicaments, drogues, articles pharmaceutiques, tant de France, que du pays, qu'il vendra aux détaillants et aux habitants à un plus bas prix du marché. Tous ces articles sont FRAIS et PURS. [illegible] PARFUMERIE française et américaine, comprenant savons fins de toilette, parfums, extraits, peignes, brosses, etc. etc.

1866. PRINTEMPS. 1866
W. DAUPHIN,
66......RUE DE LA DOUANE......66
IMPORTATEUR DE
ARTICLES DE MODE,
ARTICLES EN PAILLE ET VARIÉTÉS.

THOMAS C. PAYAN,
MARCHAND DE CONFECTIONS en gros et en détail ET IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SÈCHES, étrangères et américaines.
73......rue du Canal......73

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE.
CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. [illegible]
La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux ilets de la rue du Canal.
LE PENTANIC DE PERSE, qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, [illegible]

En gros et en détail.
217,500 CIGARES DE LA HAVANE, IMPORTÉS RÉCEMMENT.
COMPRENANT les marques et les classes les plus recherchées, telles que Regalia del Rey, la Corona, Partagas, Londres, Cabanas, [illegible]
A vendre, à des prix modérés, par FERNANDEZ & VILLA, Au coin des rues Douane et Royale.

CANDIDATURES.

POUR AVOCAT DE DISTRICT.
CHARLES M. BRADFORD, sujet à la nomination du Parti Démocrate National.

POUR AVOCAT DE DISTRICT.
ADOLPHE DUPRÉ Jr., sujet à la nomination de la Convention Démocratique. 20 mars—1m

Première Cour de District.
M. NORBERT TREPAGNIER est candidat pour la place de GREFFIER de la Première Cour de District, sujet à la décision du parti démocrate national.

S. F DE LABARRE est candidat pour la place de Greffier de la Deuxième Cour de District devant la convention du parti national démocrate, pour l'élection qui aura lieu le lundi 7 mai.

GREFFIER DE LA 2me COUR DE DISTRICT.
Les amis de J. V. GOURDAIN l'annoncent comme candidat pour la place de greffier de la Deuxième Cour de District, sujet à la décision du parti démocrate national.

PAUL E. LARROCHE, candidat pour Greffier de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans sujet à la décision de la Convention Démocratique Nationale.

R. D. HUBBARD, candidat pour Greffier de la Troisième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention Démocratique Nationale.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer que M. D. C. BYERLY est candidat pour la place de GREFFIER de la Troisième Cour de District, sujet à la décision de la Convention démocratique nationale.

F. A. LUMINAIS,
Candidat pour GREFFIER de la Troisième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention démocratique.

Greffier de la Troisième Cour de District.
M. CHARLES ARROYO est candidat pour la place de Greffier de la Troisième Cour de District. Il se soumettra à la décision de la Convention Démocratique Nationale.

J. O. CHALON,
Candidat pour GREFFIER de la QUATRIEME COUR DE DISTRICT, sujet à la nomination de la Convention démocratique.

RICHARD C. BOND.
Candidat pour GREFFIER de la QUATRIEME COUR DE DISTRICT sujet à la nomination de la Convention démocratique.

GEORGE W. WHITE.
Candidat pour GREFFIER de la Cinquième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention Démocratique.

POUR LA RÉÉLECTION,
JOSEPH G. BAUX,
Candidat pour la place de greffier de la Sixième Cour de District.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. GASPARD JAMES comme candidat pour la place de GREFFIER de la Sixième Cour de District, sujet à la décision de la convention démocratique nationale.

Le capitaine J. J. LANE est annoncé, par ses amis, comme candidat à la place de Greffier de la Sixième Cour de District, sujet à la Convention Démocratique.

Greffier de la Sixième Cour de District.
J. E. BEL sera soutenu devant la Convention Démocratique Nationale pour la place de Greffier de la Sixième Cour de District.
BEAUCOUP DE VOTANTS.

MM. les Editeurs,
Le nom de M. A. B. BACON sera présenté à la Convention Démocratique de paroisse comme celui d'un candidat convenable pour la place de greffier de la Sixième Cour de District de la paroisse d'Orléans, aux élections de mai prochain.

CORONER.
MM. l'Editeur,
Veuillez annoncer le Dr. Charles Delery comme candidat à la place de CORONER pour la paroisse d'Orléans, sujet à la décision de la convention démocratique nationale; l'élection aura lieu le premier lundi de mai prochain.

POUR CORONER
Dr. A. CHASTANT—sujet à la nomination de la Convention Démocratique nationale.

POUR CORONER.
Le Dr. JAMES BURNS sera soutenu, par ses nombreux amis, pour la place de coroner de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de mai prochain.

POUR CORONER.
DR. F. R. ALPUENTE,
Sujet à la nomination du parti démocratique national.

POUR COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT
—2ME DISTRICT—
CHARLES W. HOPKINS,
Sujet à la nomination du parti démocrate national.

DEBALLAGE. DEBALLAGE.
Deux Cent Cinquante (250) Caisses
MARCHANDISES SECHES POUR LE PRINTEMPS.
Comprenant un assortiment choisi pour le marché de la ville et de la campagne, pour être vendu
Au plus bas prix du Marché.
AUSSI, CENT (100) CARTONS RUBANS ASSORTIS.
C. JAUBERT & CO. No 38 rue de Chartres.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Marchands, No 16, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 1 mars 1866.—Avis est donné qu'une élection de onze directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie lundi 2 avril prochain, de 10 heures a. m. à 2 heures p. m.
P. FOURCHY, Secrétaire.

Liquidation Positive.
A dater du premier mars prochain jusqu'au premier mai suivant, je vendrai tout le contenu de mon magasin (consistant en bijoux, montres, &c. &c.) Je demanderai pour prix la valeur de mes objets en or, et je recevrai en paiement (au pair) les billets ayant cours, de sorte que les prix se trouveront ainsi réduits de quarante pour cent.
Toutes les personnes qui m'ont remis des montres ou des bijoux, pour être réparés, sont priées de les reprendre avant le premier du mois de mai prochain.
Ceux à qui je puis devoir, ainsi que ceux qui me doivent, sont priés de passer à mon magasin, rue Royale 139, avant le premier du mois de mai prochain, pour régler leurs comptes.
LOUIS MUH.

Importation directe de Paris.
200 LIVRES chocolat du Menier,
3 caisses d'huile de foie de morue de Hogg & Fauré,
40 barils quinquina Laroche, ferrugineux et iodé,
100 flacons dragées de Santonine,
[illegible] Le Roy,
[illegible] barils élixir antiglaireux,
300 flacons sirop de Raifort iodé de Dorvault,
50 boîtes pilules de Dehaut,
36 douzaines eau de mélisse des Carmes,
500 flacons phosphate de fer de Leras,
100 boîtes pastilles de Vichy,
100 flacons poudre de Rogé
200 douzaines huile et pommade [illegible] et autres extraits de la Société Hygiénique.
Ainsi que tous les autres médicaments patentés français connus.
A vendre à des prix très modérés, à la pharmacie LOUIS CASTEL, au coin des rues Dumaine et Bourbon.

GRANDE RÉDUCTION.
Marchandises sèches offertes
MARCHANDISES SÈCHES
A PRIX RÉDUITS,
PAR
C. A. BARRIERE & BRO.,
EN LIQUIDATION,
136.........rue du Canal.........136
A partir du 6 courant, nous offrirons tout notre stock de marchandises à des prix au-dessous du coûtant.
Tout ce qui ne sera pas vendu le 1er d'avril, sera vendu à l'encan, notre maison devant être dissoute définitivement. Nous invitons les négociants de la ville et de la campagne, les planteurs, et tous ceux qui ont besoin de marchandises de venir examiner notre assortiment, qui est immense et qui se compose presque entièrement d'articles récemment importés par nous-mêmes.
C. A. BARRIERE & BRO.

Café [illegible] d'après le nouveau procédé de V. E. SARRAZIN.
LE soussigné invite les familles, les propriétaires de bateaux, d'hôtels et de restaurants &c., à faire l'essai de son café [illegible]
V. E. SARRAZIN.

AVIS
A messieurs les habitants et pêcheurs
LE soussigné a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir son magasin [illegible]
A. THÉZÉ.

LA VILLE DE PARIS.
AU 1er septembre prochain le nouveau magasin [illegible] D. H. Holmes [illegible]
V. FROIDEVAUX, Gérant.

HOTEL PRADAT
A VENDRE OU A LOUER.
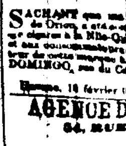
Le vaste et magnifique HOTEL situé à Biloxi, et connu sous le nom d'HOTEL PRADAT.
S'adresser à EUG. C. PRADAT, No 134, rue Poydras, ou à JNO. B. PRADAT, No 39, rue Dryades.

AU PUBLIC.
SACHANT que une marque de CIGARES, El Gusto de Oriente, [illegible]
JAIME CODINA.
Habana, 16 février 1866.

AGENCE D'IMMIGRATION,
34, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.
M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des [illegible], et qu'il est autorisé à signer des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine.